DÉLIBÉRATIONS

COMMUNE de CESSY

FOLIO 126 **D_CAS20221110_010**

République Française

Département de l'Ain

Nombre de membres
Afférents au Conseil : 11
En exercice : 11
Présents : 6
Absents : 5
Votants : 10

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE LA COMMUNE DE CESSY

Date de convocation : 3 novembre 2022
Date d'affichage : 3 novembre 2022

Le dix novembre deux mille vingt-deux à 19h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cessy, régulièrement convoqué le 3 novembre 2022 s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme VIPREY Serenella, Mme TEXIER Evelyne, Mme COTTRON Marie, Mme TEXIER Marjorie, Mme LEVRIER Séverine, Mme BOUIN Danièle

Absents excusés : Mme Bénédicte SALAUN

M. BOUVIER Christophe donne procuration à Mme VIPREY Serenella
Mme MIRAILLET Chantal donne procuration à Mme TEXIER Marjorie
Mme MAILLARD Monique donne procuration à Mme TEXIER Evelyne
Mme LE FLOC'H ROBLLARD Marine donne procuration à Mme COTTRON Marie

Secrétaire de séance : Mme COTTRON Marie.

FOLIO 127 **D_CAS20221110_010**

Approbation du compte-rendu de la séance du 7 juillet 2022

Rapporteur : Madame VIPREY Serenella

La Présidente de séance demande aux membres du Conseil d'Administration si le compte-rendu de la séance du 7 juillet 2022 appelle des observations.

Aucune observation n'est formulée.

Après en avoir délibéré,
à l'unanimité
Le Conseil d'Administration,

- **ADOPTE** le compte-rendu de la séance du 7 juillet 2022

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus
ont signé au registre, les membres présents.
Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy
Le 15 novembre 2022

Le Président du CCAS,
Monsieur Christophe BOUVIER

C.C.A.S. DE CESSY
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
01170 - AIN

DÉLIBÉRATIONS

COMMUNE de CESSY

FOLIO 128 **D_CAS20221110_011**

République Française

Département de l'Ain

Nombre de membres
Afférents au Conseil : 11
En exercice : 11
Présents : 6
Absents : 5
Votants : 10

Date de convocation : 3 novembre 2022
Date d'affichage : 3 novembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE LA COMMUNE DE CESSY

Le dix novembre deux mille vingt-deux à 19h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cessy, régulièrement convoqué le 3 novembre 2022 s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme VIPREY Serenella, Mme TEXIER Evelyne, Mme COTTRON Marie, Mme TEXIER Marjorie, Mme LEVRIER Séverine, Mme BOUIN Danièle

Absents excusés : Mme Bénédicte SALAUN

M. BOUVIER Christophe donne procuration à Mme VIPREY Serenella
Mme MIRAILLET Chantal donne procuration à Mme TEXIER Marjorie
Mme MAILLARD Monique donne procuration à Mme TEXIER Evelyne
Mme LE FLOC'H ROBLLARD Marine donne procuration à Mme COTTRON Marie

Secrétaire de séance : Mme COTTRON Marie.

FOLIO 129

Budget CCAS 2022 – Décision modificative n°1

Rapporteur : Madame Serenella VIPREY

Madame Serenella VIPREY propose au conseil d'administration d'effectuer les ajustements budgétaires suivants pour l'exercice 2022 :

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

RECETTES	DM1	Budget total
Chapitre 77 - produits exceptionnels • *7713-Libéralités reçues*	+ 636.00	636.00
TOTAL RECETTES	**636.00**	**51 702.63**

DEPENSES	DM1	Budget total
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante • *6574-Subvention de fonctionnement aux associations*	+ 636.00	636.00
TOTAL DEPENSES	**636.00**	**51 702.63**

Madame Serenella VIPREY soumet au vote les ajustements budgétaires de la section de fonctionnement.

FOLIO 130

Après en avoir délibéré,
le Conseil d'Administration,
A l'unanimité

- **APPROUVE** les ajustements budgétaires de la section de fonctionnement tels que présentés.

- **APPROUVE** la décision modificative n° 1 du budget du CCAS pour l'exercice 2022

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus
ont signé au registre, les membres présents.
Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy
Le 15 novembre 2022

Le Président du CCAS,
Monsieur Christophe BOUVIER

C.C.A.S. DE CESSY
01170 - AIN

DÉLIBÉRATIONS

COMMUNE de CESSY

FOLIO 131 **DCAS20221110 012**

République Française

Département de l'Ain

Nombre de membres
Afférents au Conseil : 11
En exercice : 11
Présents : 6
Absents : 5
Votants : 10

Date de convocation : 3 novembre 2022
Date d'affichage : 3 novembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE LA COMMUNE DE CESSY

Le dix novembre deux mille vingt-deux à 19h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cessy, régulièrement convoqué le 3 novembre 2022 s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme VIPREY Serenella, Mme TEXIER Evelyne, Mme COTTRON Marie, Mme TEXIER Marjorie, Mme LEVRIER Séverine, Mme BOUIN Danièle

Absents excusés : Mme Bénédicte SALAUN

M. BOUVIER Christophe donne procuration à Mme VIPREY Serenella
Mme MIRAILLET Chantal donne procuration à Mme TEXIER Marjorie
Mme MAILLARD Monique donne procuration à Mme TEXIER Evelyne
Mme LE FLOC'H ROBLLARD Marine donne procuration à Mme COTTRON Marie

Secrétaire de séance : Mme COTTRON Marie.

FOLIO 132

Versement d'une subvention à l'Adapei de l'Ain

Rapporteur : Madame Serenella VIPREY

Madame VIPREY Serenella, Vice-Présidente du CCAS, propose aux membres du CCAS de verser une subvention à l'Adapei de l'Ain de 636.00 €, dans le cadre de l'opération Brioche.

Le Conseil d'Administration du CCAS,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

- **Décide** d'allouer une subvention de 636.00 € à l'Adapei de l'Ain

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus
ont signé au registre, les membres présents.
Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy
Le 15 novembre 2022

Le Président du CCAS,
Monsieur Christophe BOUVIER

C.C.A.S. DE CESSY
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
01170 - AIN

DÉLIBÉRATIONS

COMMUNE de CESSY

FOLIO 133 **DCAS20221110 013**

République Française

Département de l'Ain

Nombre de membres
Afférents au Conseil : 11
En exercice : 11
Présents : 6
Absents : 5
Votants : 10

Date de convocation : 3 novembre 2022
Date d'affichage : 3 novembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE LA COMMUNE DE CESSY

Le dix novembre deux mille vingt-deux à 19h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cessy, régulièrement convoqué le 3 novembre 2022 s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme VIPREY Serenella, Mme TEXIER Evelyne, Mme COTTRON Marie, Mme TEXIER Marjorie, Mme LEVRIER Séverine, Mme BOUIN Danièle

Absents excusés : Mme Bénédicte SALAUN

M. BOUVIER Christophe donne procuration à Mme VIPREY Serenella
Mme MIRAILLET Chantal donne procuration à Mme TEXIER Marjorie
Mme MAILLARD Monique donne procuration à Mme TEXIER Evelyne
Mme LE FLOC'H ROBLLARD Marine donne procuration à Mme COTTRON Marie

Secrétaire de séance : Mme COTTRON Marie.

FOLIO 134

Aide au paiement d'arriérés de cantine et périscolaire

Rapporteur : Madame Serenella VIPREY

Madame VIPREY Serenella, Vice-Présidente du CCAS, indique aux membres du CCAS que la commune a reçu un courrier le 22 septembre 2022 d'une famille demandant de l'aide pour des arriérés de cantine et périscolaire.

Compte tenu de la situation précaire de la famille, Mme VIPREY propose au conseil d'administration la prise en charge des arriérés des factures de janvier à juillet 2022 pour un montant de 848.69 €.

Le Conseil d'Administration du CCAS,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

- **Accepte** la prise en charge des arriérés des factures de janvier à juillet 2022 pour un montant de 848.69 €.

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus
ont signé au registre, les membres présents.
Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy
Le 15 novembre 2022

Le Président du CCAS,
Monsieur Christophe BOUVIER

C.C.A.S. DE CESSY
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
01170 - AIN

DÉLIBÉRATIONS

COMMUNE de CESSY

FOLIO 135 **DCAS20221110 014**

République Française

Département de l'Ain

Nombre de membres
Afférents au Conseil : 11
En exercice : 11
Présents : 6
Absents : 5
Votants : 10

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE LA COMMUNE DE CESSY

Date de convocation : 3 novembre 2022
Date d'affichage : 3 novembre 2022

Le dix novembre deux mille vingt-deux à 19h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cessy, régulièrement convoqué le 3 novembre 2022 s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme VIPREY Serenella, Mme TEXIER Evelyne, Mme COTTRON Marie, Mme TEXIER Marjorie, Mme LEVRIER Séverine, Mme BOUIN Danièle

Absents excusés : Mme Bénédicte SALAUN

M. BOUVIER Christophe donne procuration à Mme VIPREY Serenella
Mme MIRAILLET Chantal donne procuration à Mme TEXIER Marjorie
Mme MAILLARD Monique donne procuration à Mme TEXIER Evelyne
Mme LE FLOC'H ROBLLARD Marine donne procuration à Mme COTTRON Marie

Secrétaire de séance : Mme COTTRON Marie.

FOLIO 136

Compte-rendu des actes

Le Président de séance rend compte des décisions prises en application de la délégation de compétences accordée par le conseil d'administration en séance du 2 juillet 2020.

Le 30 juin 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 50 euros.

Le 30 juin 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 30 juin 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 100 euros.

Le 7 juillet 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 50 euros.

Le 7 juillet 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 14 juillet 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 50 euros.

Le 14 juillet 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 11 juillet 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 18 juillet 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 100 euros.

Le 18 juillet 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 21 juillet 2022 Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 50 euros.

Le 21 juillet 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 18 juillet 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 20 juillet 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 25 juillet 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 28 juillet 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 50 euros.

Le 1er aout 2022 Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 4 août 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 50 euros.

Le 1er août 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

FOLIO 137

Le 8 août 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 8 août 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 11 août 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 50 euros.

Le 16 août 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 50 euros.

Le 16 août 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 18 août 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 50 euros.

Le 23 août 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 23 août 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 25 août 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 50 euros.

Le 30 août 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 30 août 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 1er septembre 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 100 euros.

Le 8 septembre 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros

Le 5 septembre 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros

Le 8 septembre 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 100 euros

Le 15 septembre 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros

Le 15 septembre 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 100 euros

Le 22 septembre 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros

Le 22 septembre 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros

Le 22 septembre 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 100 euros

Le 29 septembre 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros

FOLIO 138

Le 29 septembre 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros

Le 29 septembre 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 100 euros.

Aides Ukraine

Le 7 juillet 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 75 euros.

Le 21 juillet 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 75 euros

Le 11 août 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 18 août 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros

Le 25 août 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 1er septembre 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 50 euros.

Le 8 septembre 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 15 septembre 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le Conseil d'Administration,
Vu la délibération du 2 juillet 2020

- **PREND ACTE des actes passés en vertu de la délégation de compétences citées ci-dessus.**

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus
ont signé au registre, les membres présents.
Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy
Le 15 novembre 2022

Le Président du CCAS,
Monsieur Christophe BOUVIER

C.C.A.S. DE CESSY
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
01170 - AIN